

Question présentée par la députée :
M^{me} Salika Wenger

Date de dépôt : 27 octobre 2020

Question écrite urgente

Comment garantir la santé mentale des personnes touchées par le Covid-19 ?

Voilà sept mois que la vie des citoyen.ne.s est dictée par la crise sanitaire et ses nombreuses contraintes. Il va sans dire que la crise ne se limite pas à l'aspect strictement sanitaire, mais qu'elle se déploie à de multiples niveaux ; qu'elle affecte non seulement la santé physique des citoyen.ne.s, mais aussi leur santé économique et leur santé mentale. Concernant cette dernière, il est clair que l'ensemble des citoyen.ne.s – et tout particulièrement les personnes défavorisées et précarisées – est confronté à de nombreux stress, difficultés, voire traumatismes, qui affectent directement leur santé mentale. Or, si la santé physique et la lutte contre le coronavirus constituent à l'évidence la première priorité, la santé mentale et psychique ne doit cependant pas constituer un angle mort de la gestion de la crise. Il est en effet primordial de l'intégrer pleinement aux politiques d'urgence afin d'accompagner au mieux la population dans cette période particulièrement difficile.

Dans un contexte où la pression infligée à la population est telle que le sentiment d'incompréhension, de lassitude et de contestation ne fait qu'aller croissant, il est capital pour un gouvernement de déployer sa capacité d'empathie, et ce notamment sur le plan de la santé mentale. Car un gouvernement qui entend adopter des mesures exceptionnelles et contraignantes dans le but de préserver la santé de sa population, se doit d'envisager la santé publique, non pas sous le seul prisme épidémiologique et virologique, mais également sous l'angle psychique et psychologique. Sans quoi, le risque est grand de faire des mesures d'urgence un remède pire que le mal.

- 1) *Le département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES) a-t-il adopté des mesures particulières visant à répondre au problème de santé publique qu'est celui de la santé mentale, dans ce contexte de crise sans précédent ? Si oui, lesquelles ?*
- 2) *Dans la mesure où la quarantaine peut s'avérer être une expérience particulièrement difficile pour les citoyen.ne.s – et tout particulièrement pour les personnes seules, vivant dans des espaces exigus et/ou sujettes à des fragilités psychiques –, le DSES a-t-il envisagé la mise en place d'une structure facilitant l'accès à un soutien psychologique gratuit pour les personnes isolées ? La ligne téléphonique destinée aux personnes en quarantaine dispose-t-elle de suffisamment de ressources pour répondre à la deuxième vague ?*
- 3) *Dans la mesure où le personnel soignant est actuellement particulièrement exposé au stress, des mesures ont-elles été prises pour lui permettre un accès facilité et gratuit à un soutien psychologique ?*
- 4) *Dans d'autres régions, on observe une dégradation de la santé mentale des jeunes entre 18 et 25 suite à l'apparition de la pandémie et sa persistance dans le temps, dégradation caractérisée par une généralisation et une augmentation des symptômes d'anxiété ou de dépression. Qu'en est-il à Genève ? Le DSES travaille-t-il à la mise en place d'une politique de soutien destinée à la jeunesse ?*